



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 23-117 Conseil d'Administration du 30/11/2023

Forum de l'emploi public breton convention de partenariat inter CDG / CNFPT

Service Mobilité - Emploi - Compétences « emploi » Direction Générale des Services

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	14
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	23
• Votes POUR :	23
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, depuis 2010, les Centres de Gestion bretons et le CNFPT organisent, environ tous les 3 ans, le Forum des Élus et de l'Emploi Public Local (FEEPL). Ce forum associe un séminaire professionnel à destination des élus, des responsables de collectivités et des agents, ainsi qu'un salon de l'emploi ouvert au grand public.

En alternance sur les villes de Rennes et de Brest, les deux dernières éditions 2016 et 2019 ont réuni plus de 3 000 personnes.

Pour la 5^{ème} édition, renommée « Forum de l'emploi public breton », c'est le Centre de Gestion du Finistère qui a en charge l'organisation globale de l'événement, en collaboration étroite avec les autres centres de gestion et le CNFPT.

Le rendez-vous est fixé au 8 février 2024 au Quartz-Congrès à Brest autour de la thématique « la fonction publique tout au long de la vie ».

Dans un contexte où les employeurs publics sont confrontés au double défi du maintien dans l'emploi des seniors et du recrutement des jeunes, cet événement, d'ampleur régionale en matière d'emploi et de formation, est l'occasion de rassembler et de faciliter les échanges professionnels entre l'ensemble des parties prenantes de la fonction publique.

En parallèle, s'est lancé le concours du Trophée de la restauration territoriale qui valorise et récompense le travail des agents de restauration collective. La remise des Trophées aura lieu sur place lors du Forum.

Le projet de convention prévoit un conventionnement pour l'organisation de ce forum et une participation financière de chaque Centre de Gestion et du CNFPT d'un montant de 16 000 TTC. La convention prendra effet le jour de sa signature, pour prendre fin le 8 février 2024. Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2024, ainsi qu'une somme pour un transport collectif (train et/ou car) pour les intervenants, agents du CDG 35, élus et cadres des collectivités du département.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'adopter la convention de partenariat inter CDG / CNFPT pour l'organisation du Forum de l'Emploi Public breton ;
- d'autoriser madame la Présidente à signer ladite convention.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20231204-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-12-2023

Publication le : 04-12-2023



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION
DU FORUM DE L'EMPLOI PUBLIC BRETON 2024**

Entre : le Centre de Gestion du Finistère,

représenté par son Président, Monsieur Yohann Nédélec, dûment habilité aux fins de la présente par délibération n° ,

et : le Centre de Gestion des Côtes d'Armor,

représenté par son Président, Monsieur Vincent LE MEAUX, dûment habilité aux fins de la présente par délibération n° ,

et : le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

représenté par sa Présidente, Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, dûment habilitée aux fins de la présente par délibération n° ,

et : le Centre de Gestion du Morbihan,

représenté par son Président, Monsieur Yves BLEUNVEN, dûment habilité aux fins de la présente par délibération n° ,

et : la Délégation régionale du CNFPT,

représentée par son Délégué Régional, Monsieur Yohann Nédélec, dûment habilité aux fins de la présente par délibération n° ,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de leur collaboration régionale, les Centres de Gestion bretons de la fonction publique territoriale et la délégation régionale du CNFPT organisent le 8 février 2024 le 5^{ème} Forum de l'emploi public breton (ex-FEEPL).

Dans un contexte où les employeurs publics sont confrontés au double défi du maintien dans l'emploi des seniors et du recrutement des jeunes, cet évènement d'ampleur régionale en matière d'emploi et de formation, est l'occasion de rassembler et de faciliter les échanges professionnels entre l'ensemble des parties prenantes de la fonction publique.

Article 2 : Organisation et pilotage du Forum

Le Centre de Gestion du Finistère a été retenu comme pilote pour organiser cette 5^{ème} édition du forum, le 8 février 2024 au Quartz-Congrès à Brest.

Il est chargé de superviser et de coordonner son organisation :

- en étant force de proposition auprès du COPIL (instance de coordination) et des groupes de travail dédiés,
- en élaborant la promotion et la communication de la manifestation (supports, vecteurs, diffusion de l'information...),
- en assurant la gestion administrative, budgétaire et logistique du Forum,
- en conduisant le dispositif d'évaluation : rédaction des actes, avis des participants...

en étroite collaboration avec les Centres de gestion bretons et la délégation régionale du CNFPT, tous co-organisateurs de l'évènement.

Article 3 : Conférences, tables rondes et ateliers thématiques du Forum

Afin d'approfondir les thématiques retenues, des conférences, ateliers et tables-rondes auront lieu tout au long de la journée du 8 février 2024. Plusieurs parcours visiteurs sont identifiés afin de traiter le sujet dans sa globalité :

- Parcours « élus et professionnels RH »
- Parcours « grand public »
- Parcours « agents »

Chacun des co-organisateurs (seul ou à deux) a plus spécifiquement en charge le travail de conception, de recherche des intervenants, d'animation et de compte rendu des thématiques sur lesquelles il s'est positionné.

Par ailleurs, le Centre de Gestion du Finistère a en charge l'organisation d'un évènement restreint le 7 février 2024 au soir dans les alentours de Brest.

Chacun de ces temps donnera lieu à un document de synthèse qui sera mis en ligne suite à l'évènement.

Article 4 : Trophée breton de la restauration territoriale

En amont du Forum de l'emploi public breton, le CDG 29 est mandaté par les autres CDG bretons et la Délégation Régionale du CNFPT pour organiser la 4^{ème} édition du trophée breton de la restauration territoriale collective, avec le soutien de l'association AGORES et le CFA de Quimper. Composé d'une pré-sélection sur dossier puis d'une épreuve pratique le 17 janvier 2024, le trophée a pour objet principal la valorisation des métiers de la restauration. La sélection s'effectue par un jury conformément à un règlement spécifique en annexe 2. La remise des prix aux lauréats aura lieu le 8 février 2024 lors du Forum.

Article 5 : Autres espaces et animations du Forum

Le forum comprend également :

- Un « coin off »
- Un espace de jobdating
- Un espace employeurs pour rencontrer les partenaires publics
- Un espace exposants
- Des animations

Article 6 : Partenariat avec le SGAR

Le forum accueillera le Carrefour régional des mobilités dans les fonctions publiques. Organisé avec le concours de la Préfecture régionale de Bretagne, ce Carrefour permettra de favoriser le développement des mobilités interministérielles et inter fonctions publiques au sein de la région. Cette participation fera l'objet d'une convention de partenariat avec la plateforme d'appui interministérielle à la gestion des ressources humaines.

Article 7 : Participants

Toutes les collectivités de Bretagne (élus et cadres administratifs) ainsi que les partenaires institutionnels seront conviées à la journée du 8 février 2024.

Chaque partenaire est chargé d'inviter les collectivités et établissements de son département au moyen des invitations fournies par le Centre de Gestion du Finistère. Ce dernier se charge d'inviter les autorités régionales et nationales convenues en accord avec ses partenaires, ainsi que la presse et tout autre média.

Les responsables régionaux des organisations représentatives du personnel seront également invités.

Une campagne de communication auprès du grand public sera menée pour convier toutes les personnes intéressées (demandeurs d'emploi, agents, fonctionnaires d'État en recherche de mobilité...).

Article 8 : Répartition des charges

Les dépenses internes et externes liées à l'événement ont été estimées par le Centre de Gestion du Finistère et présentées conformément aux éditions précédentes.

La contribution des Centres de gestion des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la délégation régionale du CNFPT a été fixée à 16 000 € pour chacun des établissements.

Chaque établissement a en charge de mobiliser le personnel adéquat pour la prise en charge de l'animation des espaces dont il a la responsabilité.

Le budget prévisionnel en date du 13 septembre 2023 est présenté dans le tableau joint en annexe 1.

Article 9 : Partenariats financiers

Des partenariats financiers entre le Centre de Gestion du Finistère (au nom et pour le compte des parties prenante), et des institutions publiques, privées et des collectivités locales seront mis en place. Ils feront l'objet de conventions de partenariat dédiées.

Article 10 : Paiement de la contribution des co-organisateur

Le paiement peut s'effectuer sur l'exercice 2023 ou 2024, ou être scindé sur les deux exercices, à la convenance des Centres de gestion des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, et de la délégation régionale du CNFPT. Dès la signature de cette convention, chaque partenaire devra faire savoir au Centre de Gestion du Finistère si sa contribution sera versée sous forme de subvention ou par paiement sur titre ainsi que son souhait d'un ou deux paiements.

Article 11 : Litiges

À défaut d'accord amiable sur tout litige résultant de l'application de la présente convention, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de Rennes.

À Quimper, le 29 septembre 2023

Le Président
du CDG 29,

Le Président
du CDG 22,

La Présidente
du CDG 35,

Le Président
du CDG 56,

La Directrice Régionale
du CNFPT Bretagne,

Yohann
NEDELEC

Vincent
LE MEAUX

Chantal
PÉTARD-VOISIN

Yves
BLEUNVEN

Aude
BORDE-COURTIVRON

Annexe 1 – Tableau du budget prévisionnel pour le Forum de l'emploi public breton

FORUM DE L'EMPLOI PUBLIC LOCAL 2024			
BUDGET PREVISIONNEL*			
DEPENSES		RECETTES	
LOGISTIQUE	34 000,00 €		80 000,00 €
Location des espaces	6 200,00 €	CDG 22	16000
Stand exposition	19 900,00 €	CDG 29	16000
Agent de sécurité et d'accueil	2 500,00 €	CDG 35	16000
Personnel technique	2 500,00 €	CDG 56	16000
Matériel (vidéoprojecteur...)	2 700,00 €	CNFPT	16000
Signalétique	200,00 €	PARTENARIATS PUBLICS	50 000,00 €
RESTAURATION	24 000,00 €		
Repas du 8/02/2024	12 000,00 €	PARTICIPATION COLLECTIVITES	20 000,00 €
Cocktail de clôture 08/02/2024	4 000,00 €		
Cocktail du 7/02/2024	2 500,00 €	PARTENARIATS PRIVES	35 000,00 €
Repas des agents/intervenants	3 000,00 €		
Repas des exposants	1 500,00 €		
Pause café	1 000,00 €		
TROPHEE	6 000,00 €		
Trophées de la restauration	2 000,00 €		
Cadeaux gagnants	1 000,00 €		
Jury Trophée	2 000,00 €		
Intervenants	1 000,00 €		
COMMUNICATION	68 500,00 €		
Création de l'identité visuelle et des supports	20 000,00 €		
Impression programmes, affiches, flyers et visuels	8 000,00 €		
Affichage (bus et autres)	10 000,00 €		
Insertion presse	10 000,00 €		
Site internet	300,00 €		
Campagne réseaux sociaux	200,00 €		
Kit de bienvenue / Goodies	6 000,00 €		
Prestation photographe	2 000,00 €		
Réalisation vidéo introduction ou clôture	12 000,00 €		
ANIMATIONS	13 000,00 €		
Animateur micro journée	3 000,00 €		
Prestations artistiques	6 000,00 €		
Intervenants divers	4 000,00 €		
SUPPORT ADMINISTRATIF	39 500,00 €		
Option distanciel	3 000,00 €		
Remboursements transport/hébergement jury et	5 000,00 €		
Logiciel inscriptions	1 000,00 €		
Enregistrement et transcription des échanges	500,00 €		
Chargée de mission	30 000 €		
TOTAL	185 000,00 €	TOTAL	185 000,00 €
Budget 2019	194 000 €		
Budget 2016	165 000 €		

* Budget prévisionnel au 15/09/2023

Annexe 2 – Règlement de participation au Trophée breton de la restauration territoriale

TROPHÉE BRETON DE LA RESTAURATION TERRITORIALE 2024

- REGLEMENT-

Dans le cadre de la 5ème édition du Forum de l'emploi public breton (ex FEEPL) le 8 février 2024 à Brest, les Centres de Gestion bretons, la délégation régionale du CNFPT, l'association nationale de la restauration territoriale AGORES et le CFA de Quimper, organisent le deuxième "Trophée Breton de la Restauration Territoriale".

Le Centre de Gestion du Finistère est le coordinateur de cette 4^{ème} édition du Trophée, qui a pour but de mettre en valeur la restauration territoriale assurée par des cuisiniers professionnels, afin de valoriser leurs compétences. Ce concours régional met à l'épreuve des binômes idéalement mixtes issus d'une ou deux collectivités associées.

La participation au Trophée Breton de la Restauration Collective implique l'acceptation du présent règlement, dont toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application seront soumises à l'arbitrage des jurys.

Les jurys seront composés de responsables de la restauration collective membres d'AGORES, de formateurs, de cadres territoriaux et d'élus locaux. Ils seront présidés par Monsieur Yohann NEDELEC, président du Centre de Gestion du Finistère et parrainés par un chef cuisinier breton de renom.

I – INSCRIPTION AU TROPHEE ET DOSSIER DE CANDIDATURE

A - Les modalités

L'équipe qui souhaite participer au Trophée pourra s'inscrire entre le 19 septembre et le 6 novembre 2023, en téléchargeant le dossier de candidature sur le site internet www.forum-emploipublic-local.fr ou sur www.agores.asso.fr

Le dossier de candidature comprend les informations suivantes :

- les coordonnées professionnelles du binôme candidat et de sa collectivité
- un questionnaire mettant en valeur les pratiques et la démarche qualité et environnementale de sa collectivité en matière de restauration

La restauration collective territoriale représente l'un des principaux services à la population. Aussi, l'autorité territoriale dont relève l'équipe candidate doit donner son accord et lui permettre de préparer le dossier de candidature, et le cas échéant l'épreuve pratique. Elle doit également faire état de son implication effective pour cette mission et de son intérêt à cette participation (aide à la rédaction du dossier, validation des déplacements des agents le cas échéant...).

Le dossier de candidature devra être obligatoirement complété en format numérique et transmis sous le format Excel (format PDF non permis).



Il devra parvenir au CDG29 par mail avec accusé de réception, à l'adresse communication@cdg29.bzh

Le dossier de candidature devra être retourné au CDG29 **avant le lundi 6 novembre 2023 à 16h.**

B - Qui peut s'inscrire ?

Une seule équipe par établissement est autorisée à concourir. L'équipe doit être idéalement composée d'une femme et d'un homme. Si la mixité n'était pas possible, un binôme femmes ou binôme hommes pourra tout de même être inscrit. Pour les binômes mixtes ou non, l'évaluation et le classement seront réalisés à l'identique sans aucune distinction.

Il peut s'agir de 2 professionnels de la cuisine ou d'un professionnel de la cuisine et d'un professionnel du service.

IMPORTANT

A noter que dans le cas de structures ne disposant que d'un seul professionnel de restauration, il est possible pour deux collectivités de s'associer et de proposer la candidature d'un binôme inter-collectivités.

Dans ce cas uniquement, chaque participant doit rédiger un dossier propre, pour sa structure. Les deux dossiers du binôme seront corrigés et la note attribuée au binôme sera la moyenne des deux.

II – SELECTION DES PARTICIPANTS

L'ensemble des dossiers de candidature sera étudié par le jury d'admissibilité selon une grille d'évaluation préétablie.

Les délibérations de ce jury donneront lieu à la sélection des 12 binômes admissibles.

La liste des candidats autorisés à concourir lors de l'épreuve pratique sera diffusée sur le site www.forum-emploi-public-local.fr à compter du **lundi 4 décembre 2023.**

III – EPREUVE PRATIQUE REGIONALE

A - Organisation

L'épreuve pratique aura lieu le **mercredi 17 janvier 2024 de 7h à 13h**, dans les locaux du **CFA de la CMA du Finistère**, 24 route de Cuzon à Quimper. Elle comprend la réalisation d'un plat principal et de sa garniture.

Le contenu du panier d'ingrédients sera porté à la connaissance des candidats sélectionnés le jour de l'épreuve pratique.

B - Déroulement

Les binômes de candidats auront à exécuter, en 3 heures, une recette libre avec des ingrédients imposés. Ils prépareront 8 portions dont 4 dressées sur assiettes qu'ils présenteront au jury pour dégustation.

L'épreuve se déroulera comme suit :

- reconnaissance des lieux, habillage, préparation de la recette - 1 heure
- préparation du plat - 3 heures
- dégustation du plat par le jury - 1 heure
- entretien de l'équipe avec le jury (*10 minutes maximum*)

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la date ou les horaires de l'épreuve en cas de nécessité indépendante de leur volonté.

C - Consignes

- Toutes les denrées seront fournies.
- Les candidats devront apporter leur tenue professionnelle (une veste, une toque, un pantalon et des chaussures), ainsi que leurs couteaux.

- Un tirage au sort déterminera le poste de travail.
- Les candidats doivent rendre leur poste de travail ainsi que le matériel utilisé propre.
- Les matières premières seront rangées et stockées à la température réglementaire.
- Seules les personnes accréditées par les organisateurs et les membres du jury seront autorisées à pénétrer dans les locaux d'épreuve.

Les organisateurs du Trophée se réservent le droit de modifier le présent règlement.
Dans l'intérêt général du concours, ils sont autorisés à prendre toutes décisions qu'ils jugeraient utiles.

IV – RECOMPENSES ET REMISE DES PRIX

Le Trophée récompensera 3 binômes. **La remise des prix aura lieu le 8 février 2024 à Brest, lors du Forum de l'emploi public breton.** Les 6 gagnants et leurs collectivités seront informés au plus tard le 22 janvier 2024. Les décisions du jury seront sans appel.

Seront offerts aux 3 binômes gagnants :

- 1 atelier culinaire
- 1 sac cadeau
- 1 diplôme

Un diplôme sera également remis aux collectivités.

V - DIVERS

A - Remboursement des frais

Les remboursements de frais concernent uniquement les participants à l'épreuve pratique.

Les 12 binômes sélectionnés pour l'épreuve pratique pourront, à leur demande être hébergés la veille (mardi 16 janvier 2024).

Leurs éventuels frais de transport pourront être pris en charge par le CDG 29 sur demande expresse à ce dernier et seront remboursés sur présentation de justificatifs.

B - Conséquences de la participation au Trophée

La participation au Trophée Breton de la Restauration Collective entraîne la cession pleine et entière, par les finalistes, de la propriété des recettes cuisinées et présentées dans le cadre du concours aux organisateurs.

Les organisateurs pourront par conséquent reproduire et exploiter les recettes créées dans le cadre du Trophée, visuels compris, sur tous types de documents, qu'ils aient un caractère commercial (site Internet, tract, livrets, recettes...) ou non (support de communication interne ou externe, presse...).

Les participants donnent également accord au Centre de Gestion pour une diffusion ultérieure des photos prises durant cette manifestation (plats, candidats...).

C - Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse, perte, vol ou tout accident pouvant survenir durant le Trophée Breton de la Restauration Territoriale.

D – Informations complémentaires

Pour toute question, n'hésitez pas à adresser un mail à l'adresse communication@cdg29.bzh ou à nous contacter par téléphone au standard du CDG 29 : 02 98 64 11 30.